

# Economie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Economie

## **M. P. Dupont, ambassadeur de Suisse à Paris, au Vorort : Intensifier les rapports entre les responsables de l'économie et des missions suisses**

Prenant la parole devant l'assemblée générale annuelle de l'Union suisse du commerce et de l'Industrie (Vorort), M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse à Paris, a évoqué les divers problèmes actuels de l'économie suisse, ainsi que le rôle des missions diplomatiques de notre pays à l'étranger.

M. Dupont a, tout d'abord, retracé l'évolution de l'économie suisse face aux problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Partant des restrictions concernant la main-d'œuvre étrangère, qui ont eu pour conséquence directe de pousser les entreprises à moderniser et à rationaliser autant que faire se peut (selon les estimations, les investissements intérieurs bruts réalisés en 1970 se montent à près de 25 milliards de francs), l'orateur a souligné le rôle important de la Suisse face au Marché commun dont elle est le deuxième client après les Etats-Unis.

M. P. Dupont a rappelé à cette occasion que l'établissement d'un libre-échange industriel allant de pair avec l'élargissement de la Communauté serait conforme aux conceptions helvétiques. En dépit des difficultés à surmonter et du caractère ardu des négociations qui s'ouvriront, semble-t-il, l'automne prochain, l'ambassadeur est convaincu de la nécessité pour la Suisse de conclure avec le Marché commun un accord aussi large que possible.

Développant ensuite quelques réflexions sur les rapports qui unissent, ou pourraient mieux

unir les milieux de l'économie suisse et nos missions diplomatiques à l'étranger, M. P. Dupont s'est déclaré convaincu que les uns et les autres doivent avoir comme primordial souci d'assurer à l'extérieur la présence suisse la plus valable possible, ainsi qu'une défense efficace des intérêts suisses à l'étranger.

Il s'agirait, en premier lieu, d'intensifier les rapports entre les responsables de l'économie et des missions suisses. Les voyages en Suisse de diplomates et les passages à l'étranger des industriels, des hommes d'affaires et des banquiers de notre pays devraient susciter des prises de contact plus fréquentes et approfondies. Ces rencontres permettraient de confronter les besoins existants et les possibilités offertes. L'orateur a indiqué que les relations personnelles établies par les exportateurs suisses avec les missions suisses auraient, dans de nombreux cas déjà, permis de trouver les voies et les moyens de résoudre certaines difficultés.

### **Pour une participation accrue aux grandes foires françaises**

En ce qui concerne le Marché commun, l'ambassadeur de Suisse à Paris a déploré la faible participation de notre pays aux traditionnelles grandes foires commerciales françaises, comme celles de Paris ou de Lyon. Ainsi, la coordination des efforts communs devrait s'étendre à chaque grande manifestation culturelle considérée comme une possibilité de présenter les multiples aspects de l'activité nationale, de refléter l'image la plus vivante et la plus attrayante que possible des réalités suisses. Il a, pour conclure, insisté sur la nécessité d'une coopération plus intense face à l'évolution de la conjoncture actuelle. (T.T.S.)

### **M. Brugger favorable à un éventuel blocage des prix et des salaires**

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la fin de l'assemblée, le conseiller Ernest Brugger a déclaré qu'il approuvait sans réserve la proposition du président Junod en faveur d'un blocage volontaire des prix et des salaires et d'une augmentation de la durée du travail, tout en relevant qu'il s'agissait d'une proposition émanant de l'économie privée que l'Etat n'aurait pas pu, pour diverses raisons, présenter lui-même. M. Brugger a offert les bons services des autorités fédérales en cette affaire, ajoutant que chacun des partenaires sociaux devait faire preuve d'une discipline accrue et qu'il fallait tendre à introduire plus de mesure dans la vie économique en général.

### **Travailleurs étrangers**

Pour ce qui est du problème des travailleurs étrangers, l'orateur a indiqué que les autorités fédérales sont actuellement soumises à de multiples pressions, tant du côté des employeurs, que de la population et enfin de l'Etat italien. Il a, toutefois, engagé les responsables de notre économie à s'en tenir strictement à la ligne de conduite définie par les autorités, notamment en ce qui concerne la troisième initiative relative à la limitation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse, initiative prévoyant un contingent maximum de 500 000.

### **Intégration européenne : Résultats satisfaisants**

Evoquant la question de l'intégration européenne, M. Brugger a dit que les négociations menées jusqu'ici ont donné des résultats satisfaisants. Ainsi, l'établissement d'une zone élargie de libre-échange est, dans son principe, considérée comme une mesure avantageuse. Il ne faut, cependant, pas oublier, a-t-il précisé, que les négociations à ce sujet n'ont pas encore commencé et qu'il faudra, en la matière, compter avec chacun des Etats membres du Marché commun.